



CONGO-BRAZZAVILLE

APPEL A L'AIDE HUMANITAIRE D'URGENCE POUR DEUX PRISONNIERS POLITIQUES

L'Association UNION-CONGO a été informée, depuis le 22 août 2016, de la situation des prisonniers politiques en République du Congo (Brazzaville), et porte aujourd'hui à votre connaissance que deux condamnés arbitraires, MM. KIMANGOU Joseph et MABIALA MPANDZOU Paul Marie, membres du CDRC, incarcérés à la prison de Ouessou sont atteints respectivement l'un d'une paralysie faciale et l'autre de douleurs abdominales insupportables avec gonflements de l'abdomen depuis plus de 18 mois, que les autorités de la République du Congo (Brazzaville) ne veulent pas prendre au sérieux et ne font absolument rien pour les faire soigner.

MM. KIMANGOU Joseph et MABIALA MPANDZOU Paul Marie, privés de soins médicaux et dont leurs vies sont très sérieusement menacées, font partie des prisonniers politiques devant être libérés depuis longtemps, non seulement suite à une information interne de l'administration pénitentiaire qui leur demande de préparer leurs affaires pour leur sortie, mais aussi suite à l'Avis du Groupe de travail sur la détention arbitraire - Avis adopté en sa soixante-onzième session, 17 au 21 novembre 2014 - N° 22/2014 (République du Congo) du Conseil des droits de l'homme.

Cette paralysie faciale et ces douleurs abdominales avec gonflement de l'abdomen sont-elles dues à un choc émotionnel ou à une pathologie autre ?

Il est bien entendu que MM. KIMANGOU Joseph et MABIALA MPANDZOU Paul Marie figurent dans le Décret, jamais appliqué, pris par le gouvernement de la République du Congo portant libération des prisonniers politiques. Malheureusement, les bénéficiaires de cette mesure n'ont jamais été libérés, même ceux qui, au jour d'aujourd'hui, malgré le fait d'avoir purgé leurs peines d'emprisonnement, sont toujours maintenus en détention.

L'Association UNION-CONGO voudrait par cette occasion vous rappeler également le cas de M. Modeste BOUKADIA, président du CDRC, incarcéré depuis le 15 janvier 2016, dont le dossier est suivi par le CICR.



Ceci étant, faut-il attendre le décès de ces deux hommes ou de plusieurs prisonniers politiques pour prendre la mesure de la gravité de la situation que vivent les prisonniers politiques en République du Congo ?

L'Association UNION-CONGO saisit cette occasion pour faire appel à la mobilisation de toutes les organisations humanitaires et de défense des Droits de l'homme, notamment le CICR, HRW, le HCHR, Amnesty International, voire l'UA, etc., afin d'user de leur influence pour, non seulement permettre à MM. KIMANGOU Joseph et MABIALA MPANDZOU Paul Marie d'être soignés dignement, mais faire libérer tous les prisonniers politiques détenus arbitrairement, conformément à l'Avis des Nations Unies ci-dessus référencé.

Strasbourg, le 03 septembre 2016

Jean-Claude MAYIMA

Président de l'Association UNION-CONGO

Email : asso.unioncongo@gmail.com